



Prévenir les risques d'incendie

Les **conseils utiles** pour votre sécurité

Mai 2015





PREAMBULE

SOYEZ PRUDENTS !

Surveillez vos enfants en bas âge, éloignez d'eux tout ce qui peut être source d'incendie (allumettes, briquet, bougie, etc.).

Surveillez vos préparations culinaires, n'oubliez pas d'éteindre votre cuisinière ou votre four après utilisation.

N'utilisez pas de friteuse sur une cuisinière équipée de becs au gaz.

Surveillez vos installations électriques, ne surchargez pas vos circuits.

Laissez le moins possible votre téléviseur en mode veille.

Ne videz pas vos cendriers dans vos poubelles sans vérifier que tout ce qu'il contient est bien éteint. Ne fumez pas au lit.

N'utilisez pas de bouteilles de gaz dans vos appartements (strictement interdit !).

N'entreposez ni dans votre logement, ni dans les dépendances, des matières dangereuses, inflammables ou explosives. Ne stockez les liquides inflammables qu'en quantité limitée, de préférence dans des récipients incassables.

Etc. Autant de conseils utiles pour votre sécurité !

LA SÉCURITÉ COMMENCE PAR L'ATTITUDE DE CHACUN DE NOUS !





1. Consignes de prévention pour les immeubles à logements multiples

NE LAISSEZ RIEN TRAÎNER DANS LES ESPACES COMMUNS (COULOIRS, ESCALIERS DE SECOURS, LOCAUX PARTAGÉS, ETC.).

Un objet quelconque peut s'avérer être non seulement un **risque d'incendie**, mais aussi un **obstacle** fatal en cas d'évacuation.





1. Consignes de prévention pour les immeubles à logements multiples

**PAS D'ENGIN À MOTEUR À L'INTÉRIEUR
DES LOGEMENTS OU DANS LES
COMMUNS !**





1. Consignes de prévention pour les immeubles à logements multiples



RESPECTEZ LES INSTALLATIONS DE DÉTECTION ET DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE : PORTES COUPE-FEU, DÉVIDOIRS, EXTINCTEURS, DÉTECTEURS DE FUMÉE, BOUTONS POUSSOIR, SIRÈNES, ETC.

Elles peuvent vous sauver la vie ! Les moyens de lutte contre l'incendie vous permettront d'éteindre tout début d'incendie. Les moyens d'alerte (détecteurs d'incendie) et d'alarme permettent de prévenir rapidement tous les occupants de l'immeuble de la présence d'un sinistre et de la nécessité d'évacuer. Informez immédiatement Toit & moi si vous constatez un élément défectueux. Votre collaboration est essentielle !





1. Consignes de prévention pour les immeubles à logements multiples



À L'EXTÉRIEUR, STATIONNEZ TOUJOURS VOS VÉHICULES DE FAÇON À NE PAS GÊNER LES SECOURS.





2. Que faire si vous découvrez un incendie ?



1. Déclenchez l'alarme via les boutons poussoirs pour commander l'évacuation générale du bâtiment
2. Appelez le 112 : précisez l'adresse exacte (rue, n°, étage), ce qui se passe et s'il y a des victimes ou des personnes en danger



3. Evacuez l'immeuble :

- Quittez l'appartement avec votre famille (n'emportez rien d'autre avec vous)
- Fermez portes et fenêtres
- Ne courez pas
- Pensez à vous baisser au plus près du sol, l'air y est plus frais et sans fumée
- N'utilisez pas les ascenseurs
- Suivez les pictogrammes « sorties » ou « sorties de secours »





2. Que faire si vous découvrez un incendie ?

4. Regroupez-vous face à l'immeuble, à distance respectable de celui-ci pour laisser manœuvrer les services de secours et pour être en sécurité vis-à-vis des effets de l'incendie, recensez les personnes manquantes parmi vos proches, ne retournez jamais dans l'immeuble.

5. Renseignez les secours :

- Sur la localisation de l'incendie
- Sur le nombre et la situation des victimes ou des « disparus »



**NE TENTEZ D'ETEINDRE L'INCENDIE QUE SI VOUS VOUS EN SENTEZ CAPABLE.
NE VOUS SUBSTITUEZ PAS AUX POMPIERS.**





3. Que faire si vous entendez retentir la sirène d'alarme ?

PROCÉDEZ COMME CI-DESSUS À PARTIR DU POINT 3.





4. Que faire si les voies de sortie et les sorties de secours sont impraticables à cause de la fumée ou de la chaleur ?



1. Fermez soigneusement la porte du palier (porte d'entrée de l'appartement), cela retarde la propagation du feu
2. Colmatez la porte d'entrée avec du linge mouillé pour arrêter les fumées (empêcher la fumée de passer sous la porte!)
3. Regroupez-vous dans la pièce de votre logement ayant une fenêtre extérieure et étant la plus éloignée du couloir commun
4. Répétez l'opération (points 1 et 2) avec l'ensemble des portes de votre logement qui vous sépare du couloir commun





4. Que faire si les voies de sortie et les sorties de secours sont impraticables à cause de la fumée ou de la chaleur ?



5. Fermez portes et fenêtres
6. Attendez calmement les secours, en restant groupés dans une même pièce et manifestez-vous à la fenêtre côté rue pour que les pompiers puissent venir vous évacuer
7. Suivez les consignes des pompiers
8. **NE PANIQUEZ PAS**, ils viendront vous chercher rapidement avec leurs échelles ou par l'intérieur





5. Les détecteurs de fumée individuels

Qu'est-ce qu'un détecteur de fumée ?

C'est un appareil fonctionnant à piles qui se déclenche dès les premières fumées en cas d'incendie



Est-ce obligatoire ?

OUI : la loi belge rend obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

Comment savoir s'il fonctionne ?

Chaque détecteur est doté d'un bouton de test. Il suffit d'appuyer dessus quelques secondes et l'alarme doit retentir. De plus, certains disposent d'un voyant lumineux qui émet un flash périodiquement.





5. Les détecteurs de fumée individuels

Quelles sont les obligations du locataire ?

Le locataire s'engage à faire usage des détecteurs d'incendie en bon père de famille. Pour sa propre sécurité et celle des autres occupants, le locataire s'engage à maintenir les détecteurs d'incendie en parfait état de fonctionnement, notamment en :



- *vérifiant fréquemment le bon fonctionnement de l'alarme*
- *procédant au remplacement de la pile par une pile du même type dès que le signal d'avertissement de batterie faible se fait entendre*
- *avertissant immédiatement Toit & moi de tout dysfonctionnement des détecteurs, les rendant impropres à leur usage normal.*



Prévenez immédiatement





5. Les détecteurs de fumée individuels

Que faire s'il se met à sonner ?

S'il s'agit d'un déclenchement intempestif (qui reste très exceptionnel), il suffit d'enlever le détecteur de son support, en le dévissant d'un quart de tour à la main, et de le porter à l'extérieur. Vous pouvez aussi retirer la pile pour arrêter l'alarme.

Si le déclenchement est justifié, il faut évacuer les lieux et appeler les secours.





6. Le tuyau d'alimentation de votre cuisinière au gaz

Il s'agit du tuyau flexible qui alimente en gaz votre cuisinière.

Il doit absolument être **agrée ARGB** et d'une longueur maximale de **2 mètres**.

Saviez-vous qu'une **DATE DE PEREMPTION** y est également indiquée ?

Pour la sécurité de tous, pensez donc à **vérifier son bon état au moins une fois par an** et à le **remplacer** avant que cette date ne soit dépassée !





7. Les bonbonnes de gaz

Elles sont **STRICTEMENT INTERDITES**





7. L'installation gaz



Puis-je modifier l'installation gaz de mon logement ?

***NON !** En aucun cas, le locataire ne peut procéder à des modifications et/ou extensions de l'installation existante sans autorisation préalable de la société de logement !
L'installation gaz est soumise à des règles très strictes, la modifier peut la rendre non conforme et potentiellement dangereuse !*



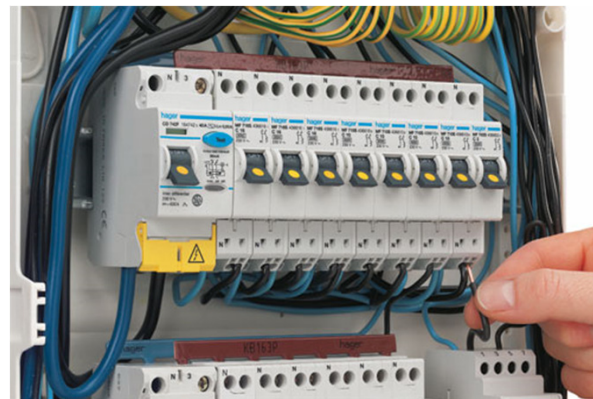


8. L'installation électrique



Puis-je modifier l'installation électrique de mon logement ?

*NON ! En aucun cas, le locataire ne peut procéder à des modifications et/ou extensions de l'installation existante sans autorisation préalable de la société de logement !
L'installation électrique est soumise à des règles très strictes, la modifier peut la rendre non conforme et potentiellement dangereuse !*





Toit & moi, Immobilière sociale de la région montoise

Société Coopérative à Responsabilité Limitée
Siège social : Place du Chapitre n°2 à 7000 MONS
Agrégation SWL : 5390
TVA : BE 0401.125.484
Tél. services techniques : 065 / 47 02 01
Tél. services administratifs : 065 / 47 02 02
Email : info@toitetmoi.be
www.toitetmoi.be

Mai 2015

